



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE GRATENS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Juin 2026

Procès-Verbal

N° 7/2026

Législature 2026 - 2032

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30/04/2026
3. APPEL D'OFFRE « FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS CANTINE SCOLAIRE EN LIAISON FROIDE A LA CANTINE SCOLAIRE ECOLE FRANCIS SANCERRY »
 - 3.1. RESTITUTION DES OFFRES REÇUES
 - 3.2. ANALYSE DES OFFRES
 - 3.3. ATTRIBUTION DU MARCHE N° 01/2026
4. EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
 - 4.1. ROUTE DE MARIGNAC (RD 7)
 - 4.2. CHEMIN DES MOUSSATS
5. REDUCTION DU RECOUVREMENT PAR CHEQUE DES RECETTES PUBLIQUES
 - 5.1. COURRIER DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'OCCITANIE
 - 5.2. MISE A JOUR DU CONTRAT SALLE DES FETES EN CE SENS
6. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 1
7. COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES
8. DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE
9. LANCEMENT DE LA CONSULTATION APPEL D'OFFRE MARCHE PUBLIC 2026/002 POUR TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ALAE ET DE LA CANTINE DE GRATENS
10. MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA SALLE DES FETES A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE
11. ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE
12. COMPTE RENDU DE REUNIONS
13. QUESTIONS DIVERSES

Séance du 11 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, onze juin à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sur convocation du six juin deux mille vingt-six sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Etaient présents : M. CHAUVIN Olivier, M. DUTREY Alain, MME LEMARCHAND Valérie, M. MAUROY Frédéric, M. MORIN Maurice, MME ROUX Audrey, MME SANS D'AGUT Carine, MME SAURRAT Catherine, MME SAWYER Brigitte, MME SIADOUS Stéphanie, M. TOUSTOU Thierry.

Etaient absents : M. FELGINES Florian, MME FISSOT Eloïse, M. PAPAIX David, M. SAINT-MARTIN Arnaud.

Procurations : M. PAPAIX David à M MAUROY Frédéric, MME FISSOT Eloïse à MME SIADOUS Stéphanie, M. FELGINES Florian à MME ROUX Audrey.

1. ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

MME SAURRAT Catherine a été élue secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30/04/2026

Le procès-verbal du 30/04/2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. APPEL D'OFFRE « FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS CANTINE SCOLAIRE » - MARCHE PUBLIC N° 01-2026

Ce point est reporté à la prochaine séance.

4. EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

4.1. ROUTE DE MARIGNAC (RD 7) – N° 2026DEL061

Référence : 7 BW 3

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 09/12/25 concernant l'extension de l'éclairage public Route de Marignac (RD 7), le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (7BW3) :

Extension de l'éclairage public Route de Marignac (RD 7), comprenant :

- La fourniture et pose de 3 appareils fonctionnels routiers LED R-LIGHT 40 Watts, 2700 K avec driver bi-puissance 100%-30%, sur des consoles avec une inclinaison de 5°, sur des supports béton existants en bordure de la route de Marignac.

Tous les appareils respecteront les préconisations de l'arrêté du 27/12/2018, notamment en terme d'ULR, de température de couleur et de flux arrière, afin de limiter la pollution lumineuse. Les appareils LED posés auront une efficacité lumineuse > ou = à 135 lumens / Watt.

Les drivers à compensation de pertes de flux sont à proscrire.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

☐ TVA (récupérée par le SDEHG)	453€
☐ Part SDEHG	1 153€
☐ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 282€
Total	2 888€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

4.2. CHEMIN DES MOUSSATS - N° 2026DEL062

Référence : 7 BW 5

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 09/12/25 concernant **l'extension de l'éclairage public Chemin des Moussats**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante **(7BW5)** :

Extension de l'éclairage public Chemin des Moussats, comprenant :

- La réalisation de 5 fouilles devant l'emplacement de chaque futur candélabre pour récupérer et manchonner la gaine diamètre 75 mm existante entre le PBA existant (PL 113) et le point lumineux EP 5, avec récupération et sertissage de la câblette de Terre existante.
- La fourniture et le déroulage d'un câble RO2V 2x10 mm² cu de 208 mètres de longueur dans la gaine de diamètre 75 mm existante.
- La fourniture et pose de 5 mâts cylindro-coniques de 6 mètres de hauteur équipés d'un appareil routier LED R-LIGHT 28W 2700K avec Driver Bi-Puissance 100%-30% (7 Heures). Les ensembles mâts + appareils seront de RAL 6009.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

☐ TVA (récupérée par le SDEHG)	1 662€
☐ Part SDEHG	4 220€
☐ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 692€
Total	10 574€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.)

5. REDUCTION DU RECOUVREMENT PAR CHEQUE DES RECETTES PUBLIQUES

5.1. COURRIER DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'OCCITANIE

Par courrier en date du 06/05/2026, la DRFIP d'Occitanie nous informe de sa décision de réduire fortement les encaissements par chèque et TIP avec une étape clef dès 2027. Le paiement dématérialisé et l'émission de titres de recettes sont à privilégier en substitution.

5.2. MISE A JOUR DU CONTRAT SALLE DES FETES EN CE SENS - N° 2026DEL063

M. le Maire propose de faire évoluer les conditions de règlement des locations de la Salle des Fêtes par un Avis des Sommes à Payer (ASAP) qui sera titré par la mairie à l'issue de l'utilisation de cette salle. Après renseignements pris auprès du TPG, les chèques de caution eux peuvent continuer à perdurer pour le moment. Le Conseil Municipal donne son accord pour actualiser le contrat locatif type. Madame SAURRAT Catherine, Conseillère Municipale, en charge de la gestion des plannings et contrats locatifs se voit confier la modification de l'article 7 du contrat locatif. Une caution en cas de manquement au tri des ordures ménagères y sera intégré sur la base d'un montant de 70€.

6. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - N° 2026DEL064

RAPPORTEUR : M. MORIN MAURICE

Deux postes de dépenses de fonctionnement doivent être budgétés pour pouvoir y rattacher des mandatements à destination de l'intercommunalité non prévus lors du vote du BP 2026. Aussi, la provision constituée pour des éventuelles acquisitions foncière est diminuée d'autant.

Les écritures comptables proposées sont :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 6218 : AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		13 000.00 €
TOTAL D 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS		13 000.00 €
D 739211 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION		31 433.00 €
TOTAL D 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS		31 433.00 €
D 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 433.00 €	
TOTAL D 023 : VIREMENT A LA SECTION	44 433.00 €	
D 2111 : TERRAINS NUS	44 433.00 €	
TOTAL D 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 433.00 €	
R 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 433.00 €	
TOTAL D 021 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 433.00 €	

Proposition VALIDÉE à l'unanimité.

7. COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES N° 2026DEL065

Après présentation des missions spécifiques à chaque commission communale constituée pour le mandat 2026.2032,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- fixe à 9 le nombre des commissions communales permanentes.
- décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la nomination des membres de chaque commission, laquelle se fait par un vote à main levée.
- Enregistre la composition de chaque commission communale comme suit :

Commission Budget Marchés Publics	Commission Bâtiments Communaux	Commission Enfance – Jeunesse École
M. MORIN Maurice MME SIADOUS Stéphanie MME FISSOT Eloïse	MME LEMARCHAND Valérie MME SAURRAT Catherine M. PAPAIX David M. FELGINES Florian M. TOUSTOU Thierry	MME SIADOUS Stéphanie MME ROUX Audrey
Commission Environnement – Urbanisme Agriculture	Commission Communication	Commission Plan Communal de Sauvegarde
MME SAURRAT Catherine M. PAPAIX David MME SAWYER Brigitte M. FELGINES Florian M. MAUROY Frédéric	MME LEMARCHAND Valérie MME SIADOUS Stéphanie MME ROUX Audrey MME SAWYER Brigitte	MME LEMARCHAND Valérie MME SIADOUS Stéphanie MME FISSOT Eloïse M. MAUROY Frédéric
Commission Signalétique Repérage Voirie SDEHG	Commission Cimetière Espaces Verts	Commission Fêtes & Loisirs / Marché
M. PAPAIX David M. FELGINES Florian M. MAUROY Frédéric M. SAINT-MARTIN Arnaud	MME LEMARCHAND Valérie MME SANS D'AGUT Carine MME FISSOT Eloïse MME SAWYER Brigitte MME ROUX Audrey	MME LEMARCHAND Valérie MME SAURRAT Catherine M. CHAUVIN Olivier

M. le Maire Présidera l'ensemble des commissions précitées.

8. DEMANDE DEROGATION SCOLAIRE- N° 2026DEL066

Lecture est donnée du courriel de la Famille FOURNIER – CACAULT par lequel la dérogation de scolariser leur fils âgé de 3 ans hors commune de résidence est sollicitée. La commune dispose de la capacité d'accueil mais le Conseil Municipal donne néanmoins l'autorisation d'une dérogation tout en précisant qu'elle ne participera pas aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil.

9. LANCEMENT DE LA CONSULTATIN APPEL OFFRE MARCHE PUBLIC TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION ALAE CANTINE - N° 2026DEL067

RAPPORTEUR : MME SIADOUS STEPHANIE

Avec l'appui du Bureau d'Etudes SAArchitectes, les pièces du marché formant l'appel d'offre N° 2026/02 ont été établies. Leur diffusion s'effectuera du 12/06/2026 au 13/07/2026 sur la plateforme dématérialisée de LA DEPECHE ainsi que par voie de presse sur ce même journal. Le Conseil Municipal s'engage à supporter cette dépense sur le budget communal 2026.

Il est rappelé que par Délibération N° 2026DEL047 en date du 30/04/2026, le Conseil Municipal a donné délégation permanente au Maire dont celle énumérée au point N° 2 relative à « la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » dont il sera fait référence dans le cadre de ce marché.

10. ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE -- N° 2026DEL068

M. le Maire se voit confier la mise en relation avec GROUPAMA Assurance pour l'établissement d'une proposition en garantie « assurance dommage ouvrage » relative au marché de travaux « Réhabilitation et Extension CLAE et CANTINE de GRATENS ».

11. MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA SALLE DES FETES A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE-- N° 2026DEL069

M. le Maire s'est vu adresser une demande de mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes par l'amicale du personnel de la Communauté de Communes Cœur de Garonne et demande à l'Assemblée de bien vouloir émettre son avis. Après délibéré et d'un commun accord, le Conseil Municipal émet un avis favorable. La date du 05/12/2026 leur est réservée.

12. COMPTE RENDU DE REUNIONS

Pas de réunions depuis le précédent conseil municipal.

13. QUESTIONS DIVERSES

13.1. RD 626 ROUTE DE POUY DE TOUGES

13.1.1. SUIVI DOSSIER EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC

Un devis a été demandé au SDEHG pour l'extension de l'éclairage public à hauteur du lotissement Route de Pouy de Touges. Un riverain s'étant opposé à l'implantation d'un poteau sur sa propriété, cet éclairage a été supprimé. Cela ne remet pas en question le projet qui avance. Un plateau avec signalisation assurera la sécurité de la sortie du lotissement. L'acquisition projetée d'une bande de terrain à la Famille SANT dans ce secteur va être relancée.

13.1.2 VITESSE DES AUTOMOBILISTES

Madame FOURIO a signalé à nouveau la vitesse excessive à l'entrée du village dans le sens descendant du Pouy-de-Touges. Un passage piéton va être matérialisé à hauteur de l'entrée de M. ESTRADE, vers l'école. La Gendarmerie Nationale sera prévenue et des demandes de contrôle de vitesse seront sollicitées.

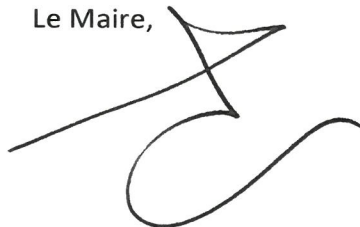
13.2.RGPD

RAPPORTEUR : M. OLIVIER CHAUVIN

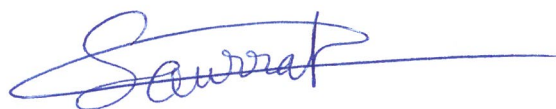
L'Agence Technique Départementale nous a demandé de générer une adresse mail dédiée au RGPD. Après renseignements pris auprès de notre opérateur ORANGE, la faisabilité a été confirmée. M. CHAUVIN indique avoir pu procéder à sa création, elle est effective depuis le 10/06/2026. Le Conseil Municipal le remercie pour son intervention.

Fin de séance à 21 heures 27 minutes.

Le Maire,

A stylized black ink signature, likely of the Mayor, consisting of a large 'Z' shape with a horizontal line extending to the left and a curved line at the bottom.

Le Secrétaire de Séance,

A blue ink signature, likely of the Secretary of the Session, written in a cursive style with the name 'Saurrat' clearly visible.

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal
de GRATENS**

Réunion du 11 Juin 2026

N° d'ordre	Objet
2026DEL061	Extension de l'Eclairage Public Route de Marignac (RD 7) : approbation du plan de financement.
2026DEL062	Extension de l'Eclairage Public Chemin des Moussats : approbation du plan de financement.
2026DEL063	Mise à jour du contrat locatif de la Salle des Fêtes
2026DEL064	Budget : Décision Modificative N° 1
2026DEL065	Commissions Communales
2026DEL066	Demande derogation scolaire FOURNIER - CACAULT
2026DEL067	Lancement consultation appel d'offre marché de travaux de Réhabilitation et Extension de l'ALAE et de la CANTINE
2026DEL068	Chiffrage d'une Assurance Dommage Ouvrage
2026DEL069	Mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes à l'amicale du personnel de l'intercommunalité

